



# RELAIS PRÉVENTION

Un acteur clé de la prévention dans votre entreprise !

## Objectifs :

- ✓ Accompagner des acteurs de prévention au sein des entreprises
- ✓ Développer ainsi un réseau de « préventeurs » en lien avec les autres acteurs de l'entreprise (employeur, RH, CSE, salariés...)



Le parcours est conçu sur la base de **4 modules** qui permettent aux participants d'acquérir une culture de la prévention et de mener à bien les différentes missions qui lui seront confiées.

## PROGRAMME

### Module 1 : Les bases de la prévention

- Qu'est-ce que la prévention ? Vocabulaire et notions communes
- Les éléments clés de la prévention : les enjeux et les acteurs
- Les grandes familles de risques professionnels

### Module 3 : Covid-19, adapter l'organisation du travail

- Le rôle du référent Covid-19 en pratique
- Mettre en œuvre les 5 mesures de prévention liées à la Covid-19
- L'impact sur l'organisation du travail

### Module 2 : L'évaluation des risques professionnels

- Pourquoi et comment réaliser le DUERP ?
- Les notions clés de l'évaluation des risques
- Identifier les situations à risques et monter un plan d'action
- Définir une ou plusieurs actions à mener en vue du module 4

### Module 4 : Retour d'expérience sur les actions menées en entreprise

- Retour sur la mise en pratique des modules 1 à 3
- Difficultés rencontrées sur le plan d'action
- Identification des leviers d'amélioration à mettre en œuvre
- Validation des acquis

## Avez-vous désigné un salarié référent en charge des questions de prévention dans votre entreprise ?

Il est obligatoire pour les entreprises, de désigner un **Référent Covid-19** parmi ses salariés afin de coordonner les mesures de prévention liées à la situation sanitaire. **C'est dans ce cadre que le CMIE vous propose le parcours : « Relais Prévention/Référent Covid-19 ».**



Le parcours est évolutif et adaptable selon les besoins de votre entreprise, avec des modules complémentaires comme « Analyse des accidents de travail », « Installations et postures en télétravail », « Risques Psychosociaux », etc... qui pourront vous être proposés à posteriori !

**Ce parcours permet une synergie des acteurs de la prévention !**



## PARTICIPANT

L'employeur ou un salarié désigné par l'employeur

## DUREE

Module 1  
Jour 1 : de 9h - 17h

Module 2  
Jour 2 : de 9h - 15h

Module 3  
Semaine +1 :  
Jour 3 : de 9h - 12h

Module 4  
Semaine +6 :  
Jour 4 : de 9h - 12h

## LIEU

CMIE  
80 rue de Clichy, Paris 9ème

## INTERVENANT

Expert en prévention des risques professionnels

Inscrivez-vous sur  
[www.cmie.fr](http://www.cmie.fr)

